

Charte des membres du jury

Les membres du jury s'engagent à respecter, d'une part, un ensemble de principes déontologiques et d'autre part, à garantir le bon déroulement des épreuves.

1. Respecter la déontologie des membres du jury

- **La neutralité** : vous faites abstraction de tout intérêt personnel et professionnel. Vous ne participez pas à l'évaluation ni aux délibérations du jury si vous connaissez personnellement un candidat ;
- **L'impartialité** : vous appréciez la prestation du candidat, écrite ou orale, au regard de la grille d'évaluation et de ses indicateurs de compétences ;
- **L'égalité de traitement des candidats** : les modalités de l'évaluation sont identiques pour l'ensemble des candidats. Vous respectez, pour chaque candidat, les horaires, la durée, la forme des épreuves. Vous veillez à ce qu'aucun élément de nature discriminatoire ne perturbe l'évaluation ;
- **Le respect de la confidentialité** : vous respectez, sans limitation de durée, la confidentialité des informations de toute nature fournies par le candidat et notamment les données personnelles et professionnelles. Vous vous engagez également à garantir la confidentialité des échanges entre les membres du jury au sein des commissions, ainsi que la confidentialité des délibérations du jury. Vous ne communiquez pas le sujet retenu avant la date de l'épreuve, ni le sujet de secours. Vous ne divulguez pas les résultats aux candidats ;
- **La solidarité entre les membres du jury** : le jury est souverain. Au regard de l'ensemble des éléments de situations. Vous êtes solidaires des décisions prises.

2. Garantir le bon déroulement des épreuves

Avant les épreuves :

- Vous vous appropriez les modalités des épreuves et les outils transmis pour les évaluations ;
- Vous étudiez les dossiers / les supports produits par les candidats que vous allez évaluer.

Pendant le déroulé des épreuves :

- Vous participez à l'évaluation du candidat ;
- Vous veillez à instaurer un climat de confiance : vous accueillez le candidat dans un climat propice à l'entretien. Vous vous présentez en précisant le ou les collègues au titre duquel vous siégez dans le jury. Vous précisez au candidat le format de l'épreuve (déroulement, durée) avant le début de sa prestation ;
- Vous adoptez une attitude bienveillante vis-à-vis de chaque candidat : le candidat doit se sentir écouté ;
- Vous participez au questionnement du candidat durant l'entretien : chaque membre de jury, évaluateur, doit s'exprimer. Les évaluateurs veillent à équilibrer leur prise de parole. Vous avez un rôle de facilitateur de l'expression du candidat, par un mode de questionnement adapté, et, le cas échéant, une reformulation. Vous veillez cependant à ne pas vous substituer à l'expression du candidat dans l'orientation du questionnement ;
- Vous conduisez une évaluation certificative et non formative : le temps de l'épreuve vise à permettre de s'assurer du degré de maîtrise par le candidat des critères de compétence attendus. Il n'a pas pour objectif de formuler, en direct, des conseils au candidat sur les points à améliorer et les modalités d'amélioration ;
- Vous avez une attitude neutre qui ne laisse pas transparaître d'éléments quant à l'issue de l'évaluation. Vous n'avez pas de gestes d'acquiescements, vous n'employez pas des termes comme « c'est bon » « très bien ». La conclusion de l'entretien s'effectue par un remerciement du candidat ;
- Vous vous focalisez sur le degré de maîtrise professionnelle attendu du candidat, au regard des attentes et des exigences souhaitées ;
- Vous veillez à ne pas porter de jugement de valeur sur la structure d'accueil du candidat ;
- Vous prenez du recul par rapport à vos propres modes de fonctionnement professionnels et/ou représentations du métier ciblé.

A l'issue des épreuves d'évaluation :

- Vous échangez avec les autres membres du jury, et confrontez vos points de vue pour formaliser votre proposition d'évaluation ;
- Vous argumentez de façon précise et détaillée votre proposition qui sera soumise au jury plénier. Dans ce cadre, vous pouvez formuler des préconisations à l'attention du candidat en vue de l'élaboration du rapport du jury.